

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

Par Ana Luz Munoz Maya

15 avril 2013

Présentation de la situation socio-économique actuelle en Tunisie

Après le soulèvement populaire qui a amené à la fuite de Zine el-Abidine Ben Ali en 2011, la Tunisie présente les mêmes problèmes économiques et sociaux qui l'ont conduit à se révolter. Les frustrations du peuple se ressentent quotidiennement et se matérialisent par des tensions sociales (comme les événements de Siliana, en novembre 2012) et un accroissement de l'insécurité.

L'incertitude et l'instabilité politique et sociale ont fragilisé la situation économique du pays. Cependant, la situation semble s'améliorer timidement, comme l'annoncent les chiffres : l'économie tunisienne en 2011 s'est contractée de 1,8%, et a connu une faible croissance de 2,4% l'année suivante. Après une baisse importante des investissements directs à l'étranger après la révolution, ils semblent aujourd'hui commencer à reprendre. Quand au tourisme, un secteur clé de l'économie tunisienne, il a connu une baisse de 40% en 2011, mais commence désormais à reprendre, même s'il demeure toujours inférieur au niveau de 2010.

La crise internationale, qui a particulièrement touché les pays de la zone euro, a eu des répercussions défavorables pour la Tunisie, dont 80% des échanges commerciaux se font avec l'UE. Le conflit en Libye, pays voisin, a provoqué un retour massif des travailleurs immigrés tunisiens, et on note également l'arrêt des investissements provenant de la Libye ainsi que la faillite d'une centaine d'entreprises tunisiennes qui fabriquaient des produits exclusivement destinés au marché national. À cela il faut ajouter la hausse de l'inflation depuis l'année dernière, qui a atteint 5,9% à la fin de l'année 2012 (selon les sources du gouvernement), et qui se traduit par une augmentation du coût de la vie.

La Tunisie connaît un taux de chômage de 16,7%¹ (quatrième trimestre 2012) pour une population active d'environ 4 millions des personnes. Ce taux s'élève à 33,2% chez les jeunes diplômés. On observe des contrastes notamment entre les hommes (20,6%) et les femmes (47,5%), et également entre les zones du nord et du sud du pays, ces dernières étant plus touchées par le chômage du fait de grandes disparités régionales. L'économie informelle occupe une place importante dans l'activité économique du pays, elle s'élèverait selon le FMI à 30%.

¹ <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

Les élections législatives d'octobre 2011 ont formé une Assemblée Nationale Constituante chargée de rédiger une nouvelle constitution et ont amené au pouvoir un gouvernement provisoire, la Troïka, regroupant le parti islamiste Ennahda (avec 89 des 217 sièges), Ettakatol et le Congrès pour la République. Un troisième projet de Constitution a été présenté en avril et devrait être adopté d'ici juillet 2013 s'il obtient les 2/3 des voix à l'ANC, et de nouvelles élections sont prévues pour la fin de l'année. Cependant, rien ne certifie pour le moment que ces échéances seront respectées.

En novembre 2012, la Tunisie a contracté un prêt de 500 millions de dollars auprès de la Banque Mondiale, en plus des 700 millions de dollars de prêts provenant d'autres donateurs. Les négociations avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour un prêt de 1,75 milliard de dollars², ont abouti en avril et seront signés en juin 2013. C'est la troisième fois que la Tunisie emprunte au FMI, seulement cette fois, les médias ainsi que la société civile ont commencé à alerter des dangers que cet emprunt et les « réformes structurelles » qui vont avec peuvent représenter pour la Tunisie.

Au cours de ces deux années, de processus révolutionnaire pour certains ou de transition démocratique pour d'autres, la société civile tunisienne s'est fortement mobilisée. Elle s'est constituée en force sociale et politique nécessaire à la construction d'un état de droit et d'un développement économique plus équitable. Les mouvements sociaux ont expérimenté différentes formes de mobilisation et d'action, menées par une pluralité d'acteurs tels que des chômeurs, des paysans, des artisans et des pêcheurs.

Présentation des principaux secteurs économiques en Tunisie

Le secteur des services

Le secteur tertiaire emploie plus de la moitié de la population active en Tunisie - 50,2%-, et représente 60% du PIB du pays, selon les données de 2011. Les activités les plus importantes, en termes d'avantages compétitifs, sont le commerce, les transports, les télécommunications, la restauration et les services financiers³.

² <http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/documents/accordFMI.pdf>

³

<http://www.oficinascomerciales.es/icex/cma/contentTypes/common/records/mostrarResultadoDocumento/?doc=4619909>

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

Dans le cadre des Accords de libre échange complets et approfondis, l'Union Européenne trouve un intérêt dans la libéralisation de ce secteur, afin de faciliter l'implantation d'entreprises européennes dans les mêmes conditions que les entreprises locales. Ces entreprises étrangères auront la possibilité de gérer des services et contrôler le secteur en répondant à des appels d'offre, et cela au détriment des intérêts de la population qui pourrait s'y voir privée de son droit d'accès universel. Cette libéralisation du secteur tertiaire peut creuser les inégalités, diminuer la souveraineté nationale et le soumettre aux règles du marché.

Le secteur de l'industrie

Le deuxième secteur économique est celui de l'industrie. Il représentait en 2011 31%⁴ du PIB (industries manufacturières 18% et non manufacturières 13%) et employait 32,7% de la population active. La chute de la production minière et des hydrocarbures, ainsi que l'industrie du textile et agroalimentaire (dirigés vers l'export mais qui ont subi la concurrence asiatique), se voit compensée par les activités pétrolières et l'industrie mécanique et électrique.

« La Tunisie n'est pas un pays pauvre comme on veut nous faire croire. Nous avons du phosphate, du gaz naturel et aussi du pétrole, entre autres. L'Union Européenne a un grand intérêt dans ce secteur et dans la libération des ressources naturelles »

Jameleddine Aouididi, économiste et membre de l'Organisation patronale tunisienne pour un changement de modèle de développement économique.

La libéralisation que promeuvent les Accords de libre échange complets et approfondis va faciliter la gestion privée des ressources par des entreprises multinationales qui, la plupart du temps, ne réinvestissent pas dans l'économie locale mais rapatrient leurs bénéfices, ce qui constitue une lourde charge pour l'état, obligé de s'endetter pour que les investisseurs étrangers puissent rapatrier leurs bénéfices. De plus, ces ressources risquent de devenir une marchandise au détriment de l'environnement. Ce dernier risque d'être relégué au second plan dès lors que des intérêts économiques seront en jeu, comme nous avons pu le constater avec le problème d'extraction de gaz de schiste, dans lequel le gouvernement et les entreprises ignorent la menace qu'il représente pour les ressources hydrauliques du pays.

⁴ <http://data.worldbank.org/indicator/NV.IND.TOTL.ZS>

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

Le secteur agricole

Le secteur agricole est un secteur non négligeable en Tunisie tant d'un point de vue économique que social (l'agriculture est la seule source de revenu pour environ 45% de la population active rurale⁵). Sa part dans l'économie représentait en 2011 9%⁶ du PNB et employait approximativement 17% de la population active. Les principaux produits cultivés sont les cultures extensives de céréales, les oliviers - la Tunisie est le quatrième producteur mondial d'huile- et les dattes, orientés en grand partie à l'exportation. En 2009 l'agriculture représentait 14.3% des exportations totales.

A la suite des différents accords internationaux signés par la Tunisie, qui visent la libéralisation des échanges commerciaux, le secteur agricole a expérimenté des réformes, notamment dans les subventions et la protection des frontières. La protection de l'agriculture est essentielle puisque il s'agit d'un secteur stratégique dans le développement économique et social du pays. Ainsi, jusqu'à présent, les réformes libérales n'ont pas totalement été appliquées et « la Tunisie a adopté des mesures de contrôle⁷».

Si les Accords de libre échange complets et approfondis sont signés, l'État tunisien aura moins de marge pour protéger son agriculture, qui est déjà déstructurée, de la concurrence Européenne. « Les secteurs dans lesquels l'Union Européenne veut approfondir les accords sont des secteurs stratégiques pour la Tunisie, comme l'agriculture ou la pêche. Ces secteurs sont composés par des petits agriculteurs et entreprises qui ne vont pas survivre à la concurrence des machines et produits subventionnés par l'UE. Cela tuerait l'agriculture et le tissu économique locaux, et nous rendra encore plus dépendants au niveau alimentaire. La concurrence ne va être ni égale ni libre », affirme Chafik Ben Rouine, de l'organisation Observatoire Tunisien de l'Économie. Il critique également les décisions politiques qui ont amené la Tunisie à destiner sa production vers l'exportation et qui fragilisent sa souveraineté alimentaire.

⁵ <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Brochure%20Note%20politique%20fran%C3%A7ais.pdf>

⁶ <http://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS/countries>

⁷ Idem que 5

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

Présentation des accords commerciaux de la Tunisie avec ses partenaires étrangers

- 1962 : Accord commercial entre la Tunisie et le Sénégal
- 1964 : Accords préférentiels entre la Tunisie et la Mauritanie (accord commercial)
- 1981 : Accords préférentiels entre la Tunisie et l'Algérie (convention commerciale et douanière)
- 1982 : Accord commercial entre la Tunisie et le Niger
- 1983 : Accords préférentiels entre la Tunisie et le Soudan (convention commerciale et douanière)
- 1998 : Accords d'Association
- 1998 : Accords GAFTA (Grande Zone de Libre Echange Arabe)
- 1998: Accords de Libre-échange entre la Tunisie et l'Égypte
- 1998 : Accords de Libre-échange entre la Tunisie et la Jordanie
- 1998 : Convention de coopération économique, commerciale et technique entre la Tunisie et le Koweït
- 1999 : Accords de Libre-échange entre la Tunisie et le Maroc
- 2001 : Accords de Libre-échange entre la Tunisie et la Lybie
- 2002 : Convention des préférences commerciales entre les pays membres de l'organisation de la coopération Islamique (PRETAS)
- 2002 : Accord cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA) entre la Tunisie et les États-Unis
- 2004: Accords de Libre-échange avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein)
- 2004 : Accords de Libre-échange entre la Tunisie et la Syrie
- 2004 : Accords de Libre-échange entre la Tunisie et la Turquie
- 2007 : Accords d'Agadir (Tunisie, Maroc, Egypte, Jordanie)

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

- 2007 : Accords préférentiels entre la Tunisie et l'Iran (accord commercial)
- 2009 : Accord sur le règlement des différends

Les accords de libre échange approfondis et complets en Tunisie

En décembre 2011, la Commission Européenne a obtenu le feu vert du Conseil pour entamer les négociations des accords pour établir des zones de libre Echange Approfondies et Complètes (Deep and Comprehensive Free Trade Agreement) avec les pays du sud de la Méditerranée, à savoir la Tunisie, l'Egypte, le Maroc et la Jordanie. Ces accords visent à pallier les lacunes existantes des Accords d'Association, en vigueur en Tunisie depuis 1998.

Début novembre 2012, Fatma Oueslati, directrice de la coopération avec l'UE au ministère du commerce et de l'artisanat tunisien, annonçait que « la Tunisie et l'Union Européenne vont entamer les négociations officielles sur l'Accord de libre échange complet et approfondi, début 2013 avec l'objectif de le finaliser dans les brefs délais »⁸, en précisant que « les réunions exploratoires ont commencé depuis mars 2012 » et que « le parachèvement des négociations est prévu pour fin 2013 ».

Quelques jours plus tard, la Tunisie signait un plan d'action pour accéder au Statut de partenaire privilégié dans le cadre de la 9ème session du Conseil d'association Tunisie-Union Européenne. Un plan d'action pour la période 2013-2017 qui « s'articule autour de 3 dimensions : coopération politique, intégration économique et sociale » et qui « ouvre la voie notamment à des négociations sur un partenariat pour la mobilité et un accord de libre-échange approfondi⁹ ».

Les médias, la société civile et quelques politiques ont commencé à analyser et tenté de comprendre les objectifs de ce Statut. Les

⁸ <http://www.espacemanager.com/macro/tunisie-ue-demarrage-en-2013-des-negociations-sur-l-aleca.html>

⁹ <http://www.ftdes.net/node/2088>

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

arguments contre sont parfaitement applicables aux Accords de Libre Échange Approfondis et Complets. Un des premiers points avancé est que le gouvernement provisoire tunisien ainsi que l'Assemblée Nationale Constituante, chargée de rédiger la nouvelle Constitution, n'ont pas le pouvoir de négocier des accords stratégiques à long terme qui pourront affaiblir la marge de manœuvre économique des futurs gouvernements.

Le deuxième point est que la société civile souhaite désormais être consultée et être partie prenante des négociations, et non mise à l'écart. Sachant que les mesures que vont engager les ALECA auront des conséquences directes sur la population, il apparaît nécessaire que l'Union

Européenne prenne en compte ses intérêts. Même si ces accords utilisent les termes démocratie, justice, droits humains, l'Union Européenne dispose d'intérêts stratégiques clairs sur la région. La preuve étant que pendant toutes ces années, elle a largement bénéficié de ces Accords d'Association au détriment des intérêts de la Tunisie.

« le gouvernement provisoire tunisien [...] n'ont pas le pouvoir de négocier des accords stratégiques à long terme qui pourront affaiblir la marge de manœuvre économique des futurs gouvernements. »

Les entreprises tunisiennes ont toujours plus de mal à accéder au marché européen que l'UE au marché tunisien, et la Tunisie s'expose à accueillir encore plus

d'importations européennes, alors même qu'une large part de la population tunisienne souhaite renoncer à une dépendance forte envers l'Europe. Il ne s'agit donc pas d'un accord équitable puisque l'Union Européenne est beaucoup plus puissante que la Tunisie, cette dernière risquant d'être subordonnée aux intérêts européens.

Depuis 2011 il n'y a eu ni débat sur une alternative au modèle économique tunisien adopté pendant la dictature ni étude d'impact sur les choix économiques des années passées. Ils seraient pourtant nécessaires avant de s'engager dans un approfondissement de ces politiques. De plus, le mécontentement populaire vis à vis de ces politiques économiques s'est laissé entendre dans les exigences du peuple pendant la révolution de 2011. En effet, ces choix économiques ont bénéficié à une part très faible de la population et ont creusé des inégalités sociales dans le pays. Il faut noter que les intérêts de l'Union Européenne dans la signature des Accords de libres échanges complets et approfondis relèguent au second plan le respect des intérêts de la population tunisienne. Ainsi, l'Union Européenne se disait prête à stopper les Accords d'Association en cas de violations des droits humains, or, malgré la dictature sous laquelle vivaient les tunisiens et le non respect de ces droits, ces accords n'ont jamais été remis en cause.

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

Contrairement aux accords de prêts entre le FMI et la Tunisie et le Statut Avancé, la société civile et les médias ne sont pas sensibilisés par la question des Accords de Libre Échange Approfondis et Complets avec l'Union Européenne. Peu sont ceux qui suivent la question et sont au

courant des négociations. Une des explication est que les négociations de ces accords ne sont pas publiques et qu'il n'y a pas eu de volonté politique de la part du gouvernement tunisien de faire un bilan pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des Accords d'Association, mis en place sous Ben Ali. « L'Union Européenne profite qu'il y ait un état de faiblesse au niveau politique tunisien et qu'il n'y a pas eu de remise en cause ou bilan des AA pour approfondir ces accords à son avantage », affirme Chafik Ben Rouine, de l'Observatoire Tunisien de l'Économie, qui ajoute que « la société civile en ce moment ne s'intéresse pas fortement aux questions économiques parce qu'après la dictature, ses inquiétudes sont les questions sociétales -telles que les libertés individuelles- et pas les économiques, même si c'est fortement lié ».

Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux et les conséquences de l'ALECA

Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux¹⁰ (FTDES) a été créé par d'anciens militants tunisiens quelques mois après la révolution de 2011. Il travaille notamment sur la question des migrants disparus en mer en se renseignant sur leurs sorts, en les recensant et en accompagnant les familles. Il traite également la question des droits des étrangers en Tunisie, notamment des réfugiés du camp de Choucha, créé après la guerre en Lybie et situé à quelques kilomètres de la frontière. Le FTDES fait du plaidoyer auprès des autorités, notamment tunisiennes et européennes, pour orienter les politiques de migration vers une liberté de circulation et un accès à l'information concernant les disparus en mer.

La situation géographique de la Tunisie fait d'elle un pays d'accueil des migrants mais aussi un des principaux points de départ pour entrer en Europe de façon irrégulière. D'après les estimations du Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux, environ 40000 tunisiens auraient émigré par la mer au cours de l'année 2011. Le départ de ces jeunes est causé par la précarité de leur situation sociale et l'incertitude de rester dans un pays

¹⁰ <http://ftdes.net/>

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

dont le taux de chômage pour les jeunes diplômés atteignait en 2012 33,2%¹¹. La plupart des migrants sont des chômeurs et des jeunes étudiants avec des compétences mais au futur incertain. Ils ne voient pas d'amélioration possible de leur situation ni du contexte socio-économique du pays à court terme. Ce problème du chômage et des disparités sociales est la conséquence des choix économiques libéraux que la Tunisie a entrepris pendant toutes ces années au détriment des besoins de la population. Comme l'explique cet extrait de la publication « Le défi de l'emploi et la nécessité de repenser le modèle de développement » rédigé par l'économiste tunisien Abdeljelil Bedoui (p.51,52):

« (...) l'application aveugle des réformes libérales sur recommandation des institutions internationales (FMI, BM, UE) ont fini par paralyser toute volonté de construction collective en confiant au marché le destin et l'avenir du pays. Cette soumission d'un régime non démocratique à la dynamique du capital international est destinée à plaire aux partenaires étrangers à bénéficier de leur appui et compréhension pour combler un déficit démocratique qui devient de plus en plus insupportable par le citoyen tunisien. Cette soumission n'a pas manqué de créer une déconnexion entre système éducatif et de formation et système productif. En effet, d'un côté, on assiste à un élargissement du système productif sur la base de l'utilisation des avantages comparatifs statiques entraînant la multiplication d'activités utilisant une main d'œuvre non qualifiée mal rémunérée (...), alors que de l'autre côté, la massification de l'enseignement et de la formation donne lieu à des vagues croissantes de diplômés chômeurs ».

La politique de l'Union Européenne et l'ensemble des discussions et accords signés avec la Tunisie en matière de migration ne répondent pas aux problèmes des migrants, mais tendent plutôt à conforter les intérêts sécuritaires de l'UE. En effet, comme l'affirme le document « Le droit des migrants et des réfugiés dans le cadre du Partenariat Privilégié UE-Tunisie 2013-2017 » du FTDES et Statewatch, « lorsque l'on observe les programmes de mobilité qui existent déjà dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage, la Tunisie en est très peu bénéficiaire. Les conséquences réelles pour la mobilité des tunisiens sont donc très limitées ».

L'UE ne paraît pas satisfaite des mesures prises jusqu'à présent et a renforcé, depuis 2011, les discussions et la coopération en matière de migration, de mobilité et de sécurité avec la Tunisie pour freiner la « vague » de migrants provenant du pays. Ces discussions ont abouti à un

¹¹ <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=503348933053666&set=a.293383744050187.79731.293356094052952&type=1&theater>

La Tunisie et les Accords de Libre Echange Complets et Approfondis

partenariat pour la mobilité -des étudiants, personnes qualifiées et entreprises- qui sera négocié dans le cadre des Accords de libre échange complets et approfondi. Ces accords visent des intérêts économiques qui pourront être favorables pour les migrants réguliers mais ne résout pas le problème de la migration irrégulière. L'UE veut renforcer l'échange d'informations et de fichiers avec la Tunisie ainsi que le contrôle des frontières, mais, une fois de plus, cela ne résout pas les problèmes de base de la population tunisienne, qui essaye d'échapper à un contexte économique et social défavorable. Poursuivre la politique économique que promeut l'ALECA ne fera qu'augmenter la précarité, sans donner de réelles solutions ou améliorations de la situation sociale et économique à long terme.

L'immigration irrégulière est pénalisée par la loi tunisienne. Les personnes qui essaient de rejoindre l'autre rive de la Méditerranée illégalement se voient souvent privés de leurs droits, que ce soit en Tunisie ou en Europe. Il est donc essentiel que les droits de ces personnes soient inscrits dans la nouvelle constitution tunisienne, ce qui permettrait plus d'indépendance vis à vis des enjeux européens.

Enfin, le FTDES, la société civile et les personnes concernées par ce chapitre sur la migration, militent pour être impliqués et consultés¹² pendant les négociations, et demandent que le processus se fasse en totale transparence.

¹² <http://www.ldh-france.org/DECLARATION-LE-PARTENARIAT.html>